

Bonjour Joël,

Comme suite à ta demande, voici des éléments pour chiffrer l'impact des deux dispositions dans lesquelles tu es intervenu (et je t'en remercie vivement !)

#### SURAMORTISSEMENT

La possibilité de suramortir prévue dans l'amendement du Sénat que tu as pu défendre permet de réduire le résultat de l'entreprise, donc de diminuer l'impôt sur les sociétés. Pour l'investisseur, optiquement cela agit comme une réduction du prix d'achat de l'investissement, mais étalée sur la durée d'amortissement (ce qui crée un décalage de trésorerie).

Pour illustrer :

Engin de damage : prix d'achat 250 k€

économie nette =  $6\,667 \times 5$  ans (durée d'amortissement) = 33 333 €

Soit 13% d'économie sur le prix d'achat.

Télesiège débrayable: prix achat 6500 k€

économie nette =  $39\,393 \times 22$  ans (durée moyenne d'amortissement) = 866 667 €

Soit 13% d'économie là encore sur le prix d'achat.

Pas neutre donc ! C'est un véritable booster d'investissement.

#### TICFE

Le prix normal de la taxe TICFE (qui sera renommée CSPE) est de 22.50€/MWh en 2016 et de 20.25€/MWh en 2017.

Pour le transport par câble, grâce à l'amendement que tu as introduit, le prix de la TICFE (CSPE) sera de 0.5€/MWh, soit un gain de 22 €/MWh en 2016 et 19.75€/MWh en 2017.

C'est un gain qui peut être estimé approximativement à 0,5% du chiffre d'affaires. En gros, « pour Serre Chevalier » on parle d'un gain de l'ordre de 200.000€ et pour Puy St Vincent (ta question) environ 30.000€

J'espère avoir répondu à tes questions

Je reste à ton écoute.

Cordialement,

Laurent Reynaud  
Délégué Général Domaines Skiabiles de France

Twitter: @l\_reynaud [www.domaines-skiabiles.fr](http://www.domaines-skiabiles.fr)

24 rue Saint Exupéry

73800 FRANCIN

TEL: 04.79.26.60.70

FAX: 04.79.96.08.71